

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.*

Bulletin n° 15

JANVIER 1971

Le Président et les Administrateurs du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon adressent à tous les adhérents de ce Comité leurs meilleurs vœux à l'entrée de 1971. Ils sont certains d'être leurs interprètes à tous en souhaitant en particulier que cette année soit favorable aux intentions qui sont chères au Comité et voit notamment l'adoption d'un plan d'urbanisme conforme aux vœux qu'il a exprimés et, dès les prochains mois, le début de la restauration, chaque jour plus urgente, de l'Avenue du Château.

Réunion du 24 septembre 1970

à 21 h., chez M. HURÉ, Président

Présents : M^{me} Giry-Gouret, MM. Guillaud, Huré, Julien-Laferrière, Ader, Bâcle, Bégué, Boussat, de Cagny, Cossé, de Gonville, Gourmelen, Jantzen, Laurent, Roux-Devillas, Sabatier, Soulé, Susse, de Traverse.

Excusés : M^{lles} Auboyer, Mauriange, MM. Général Brunet, Dobel, Gauer, Odier, M. Olivier-Lacamp, Watine.

Absents : MM. Chevalier, Guislain, Rimsky.

1° Le projet de procès-verbal de la dernière réunion est adopté après un échange de vues avec M. de Traverse.

2° M. Huré propose de coopter comme administrateur M. Yves Lesage, Ingénieur au Corps des Mines. M. Julien-Laferrière et MM. Guillaud et Susse font de même, le premier pour M^{me} Goubelin qui est une riveraine de l'avenue du Château et qui s'intéresse beaucoup à

l'action du Comité, et les deux autres pour M. Bahrmann, architecte, qui vient de prendre sa retraite à Meudon. Ces propositions recueillent l'assentiment général.

3° M. Huré rend compte de la dernière Assemblée Générale qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. La conférence de M. Max Olivier-Lacamp a été très appréciée.

4° Plan d'urbanisme

La confection du plan d'urbanisme n'a pas sensiblement progressé depuis la dernière réunion (voir procès-verbal de celle-ci) mais le G.E.P. reste convaincu que maintenant que le problème le plus délicat, celui de la voie qui devait traverser la ville, a été réglé (dans les conditions précisées sur ce même procès-verbal), l'ensemble des documents constituant ce plan pourra être prêt à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

5° Avenue du Château

M. Huré rappelle la lamentable histoire des malheurs de l'avenue du Château.

Le point à la fin du mois de mai avait été fait dans le procès-verbal de la dernière réunion. Depuis, MM. Huré, Bâcle et Odier ont effectué une démarche à la Direction de l'Architecture du Ministère des Affaires Culturelles pour sortir de l'impasse où l'on se trouvait alors.

Ils ont pu convaincre leurs interlocuteurs de modifier leur projet afin de commencer la restauration par la partie la plus endommagée de l'avenue, c'est-à-dire par le bas. Ils ont pu également prévoir les conditions dans lesquelles, avec le concours de la municipalité, l'avenue une fois restaurée pourrait être entretenue et protégée contre le retour des dégradations.

Mais ils ont eu la surprise de s'entendre dire que l'Administration tenait à être aidée dans la couverture des frais de la restauration elle-même par la contribution financière de la Commune de Meudon. Ils avaient toutefois, au terme de la réunion, le sentiment qu'ils avaient finalement convaincu également leurs interlocuteurs de ne pas persister dans cette exigence qui n'avait aucune chance d'être acceptée par la municipalité de Meudon. Ils croyaient donc toucher au but.

Ils ont eu une nouvelle mauvaise surprise par la suite en apprenant que l'Administration avait confirmé l'exigence en question dans une lettre au maire de Meudon... Celui-ci opposera naturellement un refus motivé.

Il reste à espérer que l'Administration ainsi définitivement fixée, entrera néanmoins dans la voie des réalisations maintenant que les bases d'une solution pour l'entretien et le gardiennage de l'avenue

dans l'avenir paraissent réunies.

Le Comité de Sauvegarde des Sites poursuivra ses efforts dans ce sens.

Quant au projet d'installation d'une unité pédagogique de l'École des Beaux-Arts sur le terrain libéré par l'O.N.E.R.A. dans l'axe même de la Grande Perspective, projet contre lequel le Comité s'était élevé lors de sa dernière réunion, il semble bien que sa réalisation ne sera pas poursuivie pour le moment.

6° Maison des Maritain

Au cours de la réunion du 12 mars 1970 M. Huré avait dit « qu'il pensait que Meudon s'honorait en perpétuant le souvenir des personnalités qui l'ont habitée par des plaques apposées sur les maisons où ils vivaient, comme ce fut déjà fait au moins pour Richard Wagner et que le Comité des Sites pourrait jouer en la circonstance un rôle d'animateur ».

L'idée avait été retenue.

M. Huré avait cité à titre d'exemple la maison de Jacques et de Raïssa Maritain, 10, rue du Général-Gouraud, anciennement rue du Parc, et M. de Traverse avait parlé de la maison de Manet.

M. Huré a visité la maison des Maritain sous l'aimable conduite de sa propriétaire actuelle, M^{me} Loiseau, qui s'est déclarée très favorable à la pose d'une plaque et a pris contact avec M. Maritain par l'entremise de M. J. Barbot, de l'Académie Meudonnaise.

M. Maritain a répondu à ses lettres dans des termes très émouvants, dont voici des extraits :

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 10 juillet, qui m'a vivement touché et dont je vous remercie de tout cœur.

« Ce que nous avons tâché de faire à Meudon n'était qu'un humble travail tâtonnant, en sorte que l'idée qui vous est venue à propos du 10 de l'ancienne rue du Parc m'a causé une grande surprise, mais elle m'a aussi beaucoup ému, et il va de soi que je donne avec bien de la reconnaissance l'autorisation que vous voulez bien me demander.

« Je me permets d'ajouter que je souhaite, comme une chose indispensable, que soit mentionnée aussi sur cette plaque le nom de Véra, la sœur de Raïssa, qui a toujours vécu avec nous, et dont le dévouement, l'abnégation, la prière

nous ont constamment soutenus. Nous formions tous les trois un petit troupeau absolument un, que la mort seule a pu dissocier ici-bas. S'il s'est fait quelque bien à Meudon, c'est à elles deux que cela est dû, non à l'infirme instrument que j'ai été, croyez bien que ce que je vous dis là est la simple vérité. Je vous ferai envoyer dès que je pourrai un livre (« Carnet de notes ») où je parle un peu de Véra. »

« Je m'empresse de répondre à votre bonne lettre du 26 que j'ai reçue hier.

« C'est de 1923 à 1939 que nous avons habité à Meudon.

« La formule à laquelle, dans votre générosité de cœur, vous avez pensé pour l'inscription m'a vivement touché, mais elle dépasse de beaucoup ce qui s'est passé en réalité. Après mûre réflexion, la seule formule qui convienne est pour moi la suivante :

« De 1923 à 1939, Raïssa et Jacques Maritain, et Véra, sœur de Raïssa, ont vécu dans cette maison ouverte à tous, d'où qu'ils viennent, pour se rencontrer dans une commune amitié en quête de la vérité.

« Vous remarquerez que, dans cette formule, j'ai placé le nom de Raïssa avant le mien, et à cela je tiens beaucoup pour me conformer à la vérité et à ce que je sais de science certaine : c'est Raïssa qui a été l'âme de cette maison.

« Et si vous me permettez de tout vous dire, c'est en raison de son souvenir à elle (et celui de Véra) que j'ai tout de suite accepté l'émouvante proposition que vous m'avez faite d'apposer cette plaque. Moi, j'en ai été qu'un pauvre ouvrier de concepts, et je voudrais rester autant que possible dans l'ombre. Le livre que je viens d'écrire, et qui paraîtra sans doute au début de décembre (ou de janvier), — je ne manquerai pas de vous en envoyer un exemplaire —, sera mon dernier livre. »

M. Huré a alors envisagé d'organiser pour la pose de cette plaque une petite cérémonie au printemps prochain. M^e Georges Izard a accepté d'évoquer ses souvenirs dans la maison des Maritain. M. le Maire a bien voulu promettre l'appui de la municipalité.

Un accord unanime est donné à ce projet. M. Huré propose qu'il soit pris en charge par les Amis de Meudon et

peut-être aussi par l'Académie Meudonnaise, en même temps que par le Comité de Sauvegarde des Sites. M^{me} Giry-Gouret accepte au nom des Amis de Meudon.

L'idée de commémorer également la présence de Manet rue Desvergnés avait été émise par M. de Traverse. Comme Manet n'aurait résidé à Meudon que pendant deux périodes de vacances, M. Roux-Devillans suggère d'évoquer d'abord le souvenir du peintre Redouté qui lui fut longtemps Meudonnais. M^{me} Giry-Gouret est prié de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans ce sens.

M. de Traverse signale qu'une plaque en l'honneur de Dumont d'Urville pourrait être également posée à l'emplacement où existait autrefois la Chapelle de Notre-Dame-des-Flammes qui avait été construite là où eut lieu l'accident de chemin de fer suivi d'un incendie dans lequel le grand marin périt.

La question sera reprise.

7° Liaisons avec le Directeur des Services Techniques de la mairie de Meudon

M. Julien-Laferrière annonce qu'un décret du 28 mai 1970 a modifié la procédure de délivrance des permis de construire.

L'accord préalable est supprimé. Les permis de construire sont délivrés le plus souvent par le maire et dans certains cas par le Préfet ou le Ministère de l'Équipement après deux mois en général et cinq mois au maximum d'instruction.

Aucune nouvelle demande de permis de construire ou d'accord préalable n'a été déposée depuis la dernière réunion du Conseil du Comité.

Par contre toute une série de permis de construire ou d'accords préalables sont intervenus.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 28 septembre aura à approuver la mise en état de viabilité du sentier des Essarts, de la rue de Paris vers l'ancien marché de Maison-Rouge, de la rue Fleury-Pancoucke et de la rue des Galons entre l'avenue Lecorbeiller et la rue de Paris.

8° Situation financière

230 cotisations ont été perçues depuis le 1^{er} janvier 1970, dont 200 pour l'exer-

cice 1970, situation à peu près identique à celle de l'année dernière à la même époque. Mais il n'y a eu depuis le début de l'année que 11 nouvelles adhésions au lieu de 35 pendant les trois premiers trimestres de 1969. Un effort de propagande s'impose donc.

M. Bousat qui à la dernière réunion avait été prié de réfléchir au problème propose un texte de tract qui est adopté aussitôt. M. Susse voudra bien se charger de le faire imprimer avec au verso le tarif des cotisations.

Il en fera tirer 5.000 ou 10.000 exemplaires. Les animateurs de quartiers se chargeront d'en faire déposer dans les boîtes aux lettres des Meudonnais, surtout dans celles des habitants de Résidences. 500 exemplaires seront remis à M. Gourmelen qui demandera au Directeur du Centre Culturel de les remettre à ses visiteurs.

Par ailleurs, M. Bégué a obtenu des « Nouvelles de Versailles » qu'ils fassent passer dans leurs colonnes un article sur le Comité des Sites sous la forme d'un entretien avec M. Huré.

Enfin le prochain bulletin, qui comprendra le compte rendu des deux dernières réunions et de l'Assemblée Générale et qui sera remis à l'impression aussitôt que M. Max Olivier-Lacamp aura pu corriger l'enregistrement de sa conférence, sera accompagné d'un rappel individuel d'avoir à payer la cotisation 1970 pour tous les adhérents des années précédentes qui ne l'ont pas encore versée.

Un membre du Conseil signale l'intérêt que présenterait la préparation d'un nouvel annuaire des adhérents, le précédent datant de 1966-1967. M. Susse est prié de faire une estimation du coût de cet annuaire.

9° Commission Départementale des Sites

Cette Commission va être saisie de quatre projets concernant Meudon :

a) Le déclassement de la propriété Paumier, 22, rue de l'Orphelinat.

Cette propriété, qui n'est pas entretenue du tout, comprend une belle maison du XVIII^e siècle, défigurée d'ailleurs depuis par certains ajouts, un parc de la même époque, puis une partie nord-ouest sans intérêt au point de vue de l'esthétique. Elle est classée au titre des

Sites. Son déclassement a été demandé par la mairie qui a déjà inclus la propriété parmi ses réserves foncières et qui voudrait construire un Collège technique dans la partie nord-ouest de celle-ci.

Le Comité ne s'opposera pas à ce déclassement pourvu qu'un architecte soit commis pour examiner l'état de la maison et voir si dans sa consistance originelle elle peut être sauvée ainsi que le parc attenant, à des conditions raisonnables. Dans l'affirmative, l'acquéreur futur devrait être mis dans l'obligation d'entretenir la maison, qui pourrait d'ailleurs être utilisée dans ses projets futurs, et le parc attenant.

b) Le déclassement de la propriété Puaux, 24, rue de l'Orphelinat.

Cette propriété est également classée mais, contrairement à la première, se trouve dans un excellent état d'entretien. Elle comprend, comme la précédente, une belle maison du XVIII^e siècle, un parc attenant puis une partie nord-ouest sans intérêt au point de vue esthétique. La requête de déclassement vient aussi de la mairie de Meudon.

Le Comité de Sauvegarde des Sites demandera qu'en tout état de cause la maison et le parc attenant soient sauvegardés, soit que le déclassement ne soit que partiel et maintienne leur protection soit, s'il doit être total, qu'il comporte la prise d'engagements qui assurent cette protection.

c) F. 187 et entrée de Meudon-la-Forêt.

d) Abattage de nombreux arbres prévu autour de la R.N. 187 entre l'échangeur de Meudon-la-Forêt et le lieu-dit les Bruyères.

Le Conseil a délibéré sur ces différentes questions.

10° Questions diverses

a) Au cours de la dernière réunion, M. de Traverse s'était plaint des panneaux publicitaires assez tapageurs qui avaient été installés sur des terrains de la S.N.C.F. dans les gares de Meudon-Montparnasse et Meudon-Val-Fleury.

M. Huré s'est adressé à M. Hutter, Directeur Général Adjoint de la S.N.C.F., pour le prier de faire retirer ces panneaux, même s'ils procurent quelques

DROGUERIE C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



Meubles Wener et fils

111, rue de Paris (derrière l'Eglise)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal
Simmons, Zol, Féro.

*GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX*

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

LE CREDIT LYONNAIS

vous propose :

**un revenu pour votre argent
des solutions pour vos projets**

MEUDON - 1, rue de la République - 027-17-24

MEUDON-LA-FORÊT - 33, av. du Général de Gaulle - 736-72-87

Ouverts du mardi au samedi, de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h.

recettes, par considération pour le caractère très particulier de Meudon et pour la figure que ses habitants tiennent à lui conserver. Il a ajouté que d'ailleurs ces affichages étaient en contravention par rapport à la réglementation sur la protection des Sites.

Le Directeur Général Adjoint de la S.N.C.F. lui a répondu dans une lettre fort aimable que sa société tenait à donner le bon exemple en la circonstance et ferait retirer les panneaux en question au fur et à mesure des possibilités... C'est dès maintenant chose faite.

Un membre du Conseil signalant d'autres affichages indésirables, il a été entendu que M. Huré joindrait au projet de procès-verbal de la présente réunion le texte de ces échanges de lettres avec

la S.N.C.F. et la liste des parties de Meudon classées et ensuite l'Inventaire des Sites, pour que les membres du Conseil puissent intervenir eux-mêmes en vue de faire supprimer les affichages abusifs.

b) M. Huré donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Meudon à lui adressée et qui comporte l'appréciation suivante :

« J'ai apprécié le caractère objectif de votre rapport et je souscris pleinement à l'action discrète que vous menez avec beaucoup d'efficacité. J'ajouterai que votre collaboration m'est très précieuse et que nos efforts communs ont permis d'aboutir à certains résultats qui conditionnaient l'embellissement et le développement harmonieux de notre Cité. »

c) M. de Traverse avait été prié à la dernière réunion de s'enquérir de ce que devenaient les plaques de cheminées provenant du Château Vieux dont il avait signalé la présence à l'Observatoire.

Il a appris qu'elles avaient été reprises pour servir d'ornement pour les pièces d'un nouveau bâtiment de l'Observatoire. Elles sont donc en sécurité.

11° La prochaine réunion aura lieu le mercredi (non plus le jeudi, certains membres du Conseil étant rarement à Meudon le jeudi soir) 25 novembre, toujours à 21 heures, chez M. Huré, 11, rue Porto-Riche.

Echange de lettres concernant l'affichage à Meudon

Monsieur HURÉ
à
Monsieur HUTTER,
Directeur Général Adjoint
S.N.C.F.,
88, rue Saint-Lazare
75 - Paris 9°

Le 25 mai 1970.

Mon cher camarade,

Permettez-moi de m'autoriser des contacts que nous avons eus quand je dirigeais la Société Française des Pétroles B.P. pour vous soumettre personnellement et directement le point que voici.

J'habite maintenant Meudon et j'ai été prié de présider le Comité de Sauvegarde des Sites local, dont je n'ai pas besoin d'explicitier la vocation...

Certains de ses membres ont été émus par les panneaux publicitaires de grande dimension qui ont été installés récem-

ment sur les terrains de la S.N.C.F. près des gares de Meudon-Montparnasse et de Meudon-Val-Fleury et sur les affiches très colorées qui y ont été apposées.

Il ne faut pas que vous soyez surpris... Meudon n'est pas une ville tout à fait comme les autres. Ses habitants sont très soucieux qu'elle conserve son caractère calme et reposant et, intact, l'héritage des souvenirs d'un très grand passé... C'est ainsi qu'il y a peu de temps il se sont élevés contre l'installation d'une publicité lumineuse sur le toit d'un Monoprix, publicité que sur mon intervention la Direction du magasin a bien voulu retirer.

Je voudrais vous demander que la S.N.C.F., qui rend déjà tant de services à Meudon par ses liaisons avec Paris, ait l'amabilité de renoncer aux panneaux d'affichage en question, malgré les quelques recettes qu'elle en peut recevoir. Je crois pouvoir vous dire que si je présente cette requête c'est au nom de toute la population meudonnaise et que je suis prêt à prier la municipalité de la prendre

à son compte.

J'ajoute que cette publicité, tout au moins en ce qui concerne la gare de Meudon-Montparnasse, est en infraction complète avec la réglementation en vigueur.

Cette gare est en effet dans la partie de Meudon qui est inscrite à l'Inventaire des sites (arrêté du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles en date du 20 décembre 1967). Or, aux termes de l'article 5 de la loi du 12 avril 1943 « toute publicité est interdite... sur les monuments naturels et dans les sites classés, inscrits ou protégés ».

N'avez-vous pas là un excellent argument pour vous dégager de l'Agence à laquelle vous avez concédé l'usage de l'emplacement dont il s'agit ?

Je vous remercie d'avance de ce que vous voudrez bien faire et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Signé : HURÉ.

Lettre de M. HUTTER à M. HURÉ

**SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS**
88, rue Saint-Lazare - Paris 9^e

Le Directeur Général Adjoint
à

Monsieur J. HURÉ,
10, quai Paul-Doumer
92 - Courbevoie

Le 26 juin 1970.

Monsieur le Président
et cher camarade,

Dès que j'ai reçu votre lettre du 25 mai, j'ai fait examiner la situation des panneaux publicitaires situés dans

nos gares de Meudon-Montparnasse et de Meudon-Val-Fleury.

Ces panneaux, placés sur des emplacements concédés à des tiers, qui les ont utilisés à leur gré, sont effectivement assez agressifs, et je comprends votre souci.

C'est pourquoi la Subdivision des Concessions aux Tiers de notre Secrétariat Général, informée de la situation, a décidé de résilier progressivement les contrats intéressés en cours et de procéder à la suppression des supports indésirables.

Je crois devoir ajouter que notre erreur, en la matière, était en toute bonne foi, car la complexité de la réglementation en la matière avait fait échapper à notre attention les textes qui protègent les sites de Meudon, et ce,

d'autant plus que nos panneaux n'étaient pas les seuls dans le quartier.

Quoi qu'il en soit, la S.N.C.F. est non seulement soucieuse de respecter les réglementations en vigueur, mais également désireuse de donner le bon exemple en contribuant à la protection des sites. Elle s'efforce de faciliter l'accès à ses usagers.

Je vous remercie donc de votre intervention, dont la courtoisie est bien dans la ligne des excellentes relations que vous avez tant contribué à créer entre la S.N.C.F. et la Société B.P., et dont nous ne perdons ni le souvenir ni la tradition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher camarade, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : HUTTER.

Extrait de la " Liste des Immeubles protégés au titre de la Législation sur les Monuments Historiques et sur les Sites dans le Département des Hauts-de-Seine "

MEUDON. — Domaine de Meudon : orangerie (intérieur et extérieur), y compris le mur de soutènement; grotte au-dessus de l'orangerie (intérieur et extérieur), y compris les escaliers d'accès à la deuxième terrasse et le mur de soutènement de la grande terrasse; mur de soutènement de l'ancien château décoré de contreforts en forme de gaine et surmonté par une balustrade; mur et porte d'entrée de la cour des Communs; les deux pavillons de garde à l'entrée des terrasses; sol des deux terrasses, des jardins et de l'avenue qui conduit au château (Cl. MH : 4 janvier 1956). Ensemble du domaine (S. Ins. : 16 décembre 1937). Ensemble formé par une zone de 100 m de part et d'autre de l'avenue du Château, telle qu'elle est délimitée sur le plan annexé à l'arrêté (S. Ins. : 9 octobre 1958).

- Perspective de la terrasse, comprenant : 1^o la partie du parc de Chalais-Meudon, délimitée par deux lignes imaginaires prolongeant en direction de l'Observatoire les bordures est et ouest du Tapis-Vert; 2^o le bassin hexagonal et ses abords sur une profondeur de 100 m (S. Ins. : 30 décembre 1937). Terrains situés dans la perspective de la Terrasse de Meudon. Voir : Clamart.
- Propriété de Rodin (S. Cl. : 11 mars 1911).
- 27, avenue du Bel-Air : boiseries et

- décorations Louis XVI, provenant du salon de l'hôtel Paisant à Caen (Calvados) (Cl. MH : 6 octobre 1958).
- 29, rue Charles-Infroy. Villa Van Doesburg (Inv. MH : 28 décembre 1965).
- 22, rue de l'Orphelinat. Propriété (parcelles n^{os} 699 à 702, 718 à 721, 728, 729 p, 731 à 733 p, 740, section D du cadastre) et 24, rue de l'Orphelinat, propriété La Source (parcelles n^{os} 722 à 727, section D du cadastre) (S. Cl. : 9 janvier 1961).
- 11, rue des Pierres. Maison d'Armande Béjart (Cl. MH : 17 avril 1891); jardin (parcelles n^{os} 549 à 554, 558, 559, section D du cadastre) (S. Cl. : 6 mai 1966).
- 13, route de Vaugirard. Maison de plaisance de J.-J. Huvé (Cl. MH : 12 mars 1945).
- 59, rue des Gardes, à Bellevue. Pavillon : petit salon (Inv. MH : 27 janvier 1948).
- Etang des Fonceaux (S. Ins. : 30 juillet 1945).
- Parc des Tybilles, 1, rue des Tybilles (S. Cl. : J.O. du 8 mai 1970).

MEUDON et SEVRES. — Bords de Seine faisant face à l'île Seguin : immeubles nus et bâtis sis à l'intérieur d'un périmètre délimité par le pont de la R.N. n^o 10, dit « Pont de Sèvres », la

Grande-Rue de Sèvres, l'avenue et la Grande-Rue de Bellevue, l'avenue Gallieni, le chemin de fer de Paris-Montparnasse à Versailles, la route des Gardes, le chemin de fer de Puteaux à Issy-Plaine jusqu'à la limite des communes de Meudon et de Sèvres, de cette limite jusqu'à la limite départementale, et de la limite départementale jusqu'au Pont de Sèvres, point d'origine, à l'exclusion du domaine de Brimborion à Sèvres classé (S. Ins. : 20 octobre 1941).

MEUDON, VIROFLAY, CLAMART : ensemble formé sur les communes de Meudon, Vélizy, Viroflay, Chaville, Sèvres par les bois de Meudon et de Viroflay :

Commune de MEUDON : à partir de la limite communale de Sèvres, l'avenue Gallieni, la voie ferrée de Paris-Montparnasse, la route des Gardes, le sentier des Blancs, la rue des Montallets, la rue des Sorcières, la rue A.-France, la rue de l'Amiral-Martin, l'avenue L.-Le-Corbeil-lie, le square Rabelais, la rue de la République, la rue Hérault, la rue du Haut-Arthelon, la ruelle des Ménagères, la rue Charles-Infroy, la rue du Larris, l'avenue des Fossés, la rue des Peupliers, l'avenue Schneider, la rue de l'Orphelinat, la rue des Vertugadins, la limite communale de Clamart, le chemin de Villebon, en bordure du bois, la R.N. 187 vers le sud, la limite communale de Vélizy.

(S. Ins. : J.O. du 20 décembre 1967).

Réunion du 25 novembre 1970

à 21 h., chez M. HURÉ, Président

Présents : M^{mes} Giry-Gouret, Goublin, MM. Guillaud, Huré, Julien-Laferrière, Ader, Bâcle, Boussat, Général Brunet, Chevalier, Cossé, de Gonneville, Guislain, Lesage, Soulé, Susse, de Traverse, Watine.

Excusés : MM. Bahrmann, Bégué, Gauer, Roux-Devillas.

Absents : M^{lles} Auboyer, Mauriange, MM. de Cagny, Dobel, Gourmelen, Laurent, Odier, Olivier-Lacamp, Rimsky.

1° M. Huré demande si les membres ont des observations à formuler au sujet du projet de compte rendu de la dernière réunion. Aucune observation n'est faite. Ce projet est adopté.

2° M. Huré souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : M^{me} Goublin, MM. Bahrmann et Yves Lesage.

3° Avenue du Château

M. Huré avait fait le point à la dernière réunion, comme il est indiqué dans le compte rendu de celle-ci.

Depuis, M. le Maire de Meudon a répondu aux questions du Ministère des Affaires Culturelles dans le sens qui était prévu. Il a confirmé son refus de participer à la couverture des travaux de remise en état mais a offert d'assurer l'entretien général de l'avenue, à l'exception de celui de la chaussée et des arbres, et, en collaboration avec la police locale, le gardiennage d'ensemble et le contrôle du respect des consignes qui seront établis pour le passage et la circulation des véhicules... Il a demandé à nouveau rendez-vous au Ministre des Affaires Culturelles pour se plaindre de ce que les promesses qui lui avaient été faites

par M. Michelet n'ont pas été tenues.

Entre-temps, le Cabinet du Ministre a demandé à sa Direction de l'Architecture, qui a la responsabilité de l'avenue, de substituer au programme de rénovation retenu jusqu'à présent, un programme beaucoup moins onéreux.

Pour essayer d'y arriver celle-ci étudie actuellement un projet dans lequel les contre-allées serviraient uniquement aux piétons et pourraient être ainsi rétablies à moindres frais. Des traverses seraient aménagées entre les chaussées et les entrées charretières des propriétés riveraines, ne disposant pas d'un accès extérieur. Pour que leur coût soit aussi réduit que possible ces traverses seraient constituées par un dallage percé de trous laissant passer les herbes de sorte qu'en perspective le « tapis vert » paraîtrait continu.

Il y aurait naturellement à régler les problèmes de stationnement des voitures qui utiliseront les traverses et à assurer l'éclairage, l'écoulement des eaux, le passage des canalisations, etc...

Il semble qu'il y ait des crédits disponibles pour couvrir ce projet réduit. En outre, un crédit spécial paraît pouvoir être dégagé pour l'entretien des arbres et le remplacement de ceux qui ont été abattus.

Un échange de vue a eu lieu sur cette question auquel de nombreux membres du Conseil ont pris part. Certains ont exprimé la crainte que le dallage des traverses ne résiste pas au passage des camions qui viendront soit pour le ravitaillement en fuel oil, soit pour les déménagements... D'autres ont souhaité que les consignes de stationnement soient aussi strictes que possible.

MM. Huré, Guillaud et Julien-Laferrière iront voir prochainement l'Architecte qui sert de Conseil à la Direction

de l'Architecture pour lui exprimer les soucis et les vœux du Conseil.

M. Huré a consulté un expert sur les mesures à prendre pour assurer la survie du cèdre de la Résidence du Château qui a été amputé de plusieurs branches lors des travaux de construction de la Résidence et qui se trouve maintenant serré entre deux bâtiments. Après avoir pris l'avis de l'Ingénieur des Eaux et Forêts local il interviendra si nécessaire auprès du promoteur.

M. Jantzen a adressé à M. Huré, qui en donne lecture, une lettre fort intéressante appelant l'attention sur le fait que les anciens communs du château, la porte d'entrée du potager et la maison qui se trouve à l'angle de la rue des Capucins et de l'avenue Marcellin-Berthelot, ne sont pas classés Monuments Historiques comme le sont le mur et la porte d'entrée de la cour des Communs, les deux pavillons de gardes à l'entrée des terrasses, le sol des jardins et de l'avenue... et de ce fait ne sont pas protégés aussi efficacement.

Il est décidé qu'une demande de classement comme Monuments Historiques de tous ces bâtiments sera présentée. M. Jantzen préparera pour elle un petit mémoire justificatif. On insistera sur la nécessité de préserver la totalité de ce qui subsiste de l'ensemble architectural qui est un magnifique héritage d'un grand passé.

4° Plan d'urbanisme

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui fixe le cadre dans lequel auront à s'inscrire les plans d'urbanisme des quatorze communes qui constituent le secteur auquel appartient Meudon, a été arrêté par le G.E.P. et est actuellement soumis aux instances supérieures de l'Administration.

b
p c

BANQUE PARISIENNE de CREDIT

AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Capital et réserves : 27 millions

Siège Social : 56, rue de Châteaudun, Paris 9°

AGENCE DE MEUDON

ouverte du mardi au samedi inclus de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 35 à 19 h. 15

Gare S.N.C.F. Meudon-Val-Fleury - 22, Place Henri-Brousse - Tél. 626-04-10 & 626-05-31

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon** Tél. **027-16-13**

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma

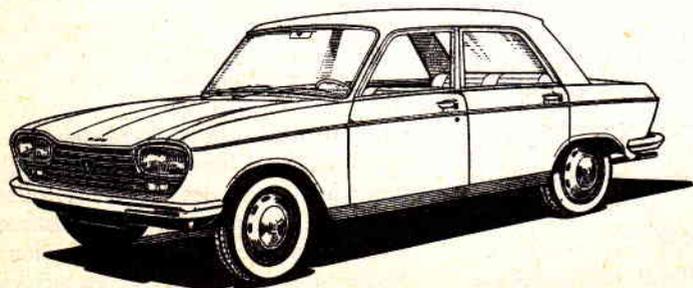
Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République
92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

COUSSEDIÈRE & C^{ie}



PEUGEOT

pour MEUDON-BELLEVUE - MEUDON-LA-FORÊT
STATION-SERVICE - ATETIER SPÉCIALISÉ
PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

2 ter, rue Banès, Meudon - Tél. 027-12-25

Le plan d'urbanisme de Meudon, composé d'un plan d'occupation des sols, d'un règlement d'urbanisme et d'un mémoire justificatif est en bonne voie d'achèvement. Il sera prêt au début de l'année prochaine et sera présenté alors à la mairie avant de faire l'objet d'une mise à enquête publique.

5° Plaques souvenirs

L'idée d'apposer des plaques souvenirs évoquant les personnalités de grand renom ayant vécu à Meudon a eu un large écho.

M. Serge Guibert a signalé que sa maison, 1, avenue de la Glacière, fut celle où le grand violoniste et compositeur Georges Enesco habita pendant une trentaine d'années, jusqu'à sa mort en 1955 et forma l'enfant prodige qui est maintenant un autre grand violoniste : Yehudi Menuhin.

Par ailleurs, M. Michel Richard a signalé que le peintre américain Frank Boggs, dont les œuvres sont à présent très appréciées, habita à Meudon, 35, route de Vaugirard, pendant la dernière partie de sa vie et y mourut en 1926.

Enfin, M. André Palau a aussi signalé que le psychologue Alfred Binet habita à Meudon (mais il ne sait pas où) et que son père à lui, Pierre Palau, finit ses jours chez lui à Meudon, 9, rue de Bourgogne, après soixante années d'une carrière exemplaire au théâtre et au cinéma.

M. Huré indique qu'il s'est renseigné sur le coût de l'achat des plaques et sur celui de leur gravure, qui est assez onéreux. Il a demandé et obtenu le concours de l'Académie Meudonnaise en outre de celui de la Société des Amis de Meudon. Par ailleurs, il a demandé une aide de la municipalité.

La pose des plaques pourrait, suivant les cas, donner ou ne pas donner lieu à une petite cérémonie. Dans chaque cas un responsable serait désigné qui opérerait en collaboration avec des représentants de l'Académie Meudonnaise et des Amis de Meudon.

Sous réserve des possibilités financières on pourrait prévoir pour 1971 la pose des plaques aux maisons des Maritain, du peintre Redouté et de Georges Enesco. M. Bégulé a accepté de se charger de la maison des Maritain.

6° Abreuvoir de l'avenue de la République

M. Gauer avait remis à M. Huré le plan d'aménagement de la partie supérieure, plan qui va être exécuté très prochainement, la restauration de la partie inférieure devant suivre un peu plus tard.

M. Jantzen a examiné ce plan. Il se demande seulement si deux des bancs prévus ne seraient pas mieux situés à un autre emplacement. Il parlera de la question à M. Gauer.

7° Commission Départementale des Sites

Cette Commission n'a pas été réunie depuis la dernière séance du Conseil du Comité des Sites. Aux questions intéressant Meudon, déjà inscrites à son ordre du jour, qui ont été signalées dans le compte rendu de cette séance, une cinquième est venue s'ajouter : celle de la construction d'un établissement psychiatrique au Manoir de Villebon.

8° Contact avec la municipalité et Pointe de Trivaux

M. Julien-Laferrrière annonce qu'une demande de permis de construire a été déposée pour un terrain sis 15, route des Gardes, ce qui ne donne pas lieu à commentaire. Le permis de construire du « Côteau des Gardes » n'est pas encore rentré de la Préfecture.

M. Julien-Laferrrière s'est renseigné sur la raison des travaux des géomètres qui ont été effectués récemment dans le secteur de la route des Gardes et du boulevard Verd et qui ont inquiété les habitants de ce quartier. Il a appris ainsi qu'il ne s'agissait que de compléter les dossiers des Ponts et Chaussées, notamment là où existent des servitudes d'alignement et quoi qu'il ne soit nullement question de mettre celles-ci en pratique. L'inquiétude qui s'est produite n'est donc pas justifiée.

M. Julien-Laferrrière fait le point de la situation en ce qui concerne la Pointe de Trivaux à Meudon-la-Forêt et la conversion de la R.N. 187 en voie express (nœud routier de Meudon-la-Forêt).

A la Pointe de Trivaux 5.000 m² ont

été vendus par la municipalité pour la construction d'H.L.M. M. Soulé signale que la population de Meudon-la-Forêt est sensible au sort des terrains de cette Pointe parce qu'ils constituent la dernière disponibilité pour le développement des équipements collectifs locaux. Mais l'Administration a refusé la demande de subvention de la municipalité pour une piscine et le marché couvert a été déplacé, ce qui a libéré des terrains.

Pour la liaison entre Meudon-la-Forêt et la voie express la municipalité s'est opposée au projet des Ponts et Chaussées et elle a présenté un contre-projet.

L'examen de ces questions est rendu difficile au Conseil par l'absence de M. Sabatier qui est l'unique représentant de Meudon-la-Forêt dans son sein. Pour éviter le retour de cette situation il est décidé de rechercher un second Forestois qui puisse renforcer le Conseil.

9° Situation financière

La propagande effectuée sur la base du tract proposé par M. Boussat a donné de premiers résultats.

Au 25 novembre 286 cotisations pour 1970 avaient été perçues contre 200 au 15 septembre 1970 et 275 au 15 septembre 1969. Là-dessus il y avait 45 nouveaux membres au lieu de 10 en 1969. Ce renouvellement est d'ailleurs tout juste suffisant puisqu'il y a bon an mal an une cinquantaine de retraits pour décès, départs de Meudon, etc...

10° Questions diverses

a) M. Huré donne lecture d'une lettre de M. Poisson appelant les membres du Comité à l'aide pour la couverture des frais d'installation du chauffage central au Musée de Meudon.

Le Musée de Meudon, pour lequel M. Poisson s'est tant dépensé, est un des hauts lieux culturels de la Cité. M. Poisson a fait beaucoup pour le Comité des Sites ayant été deux années consécutives le conférencier de l'Assemblée Générale.

Il est décidé de joindre la lettre de M. Poisson au procès-verbal de la présente réunion, avec la recommandation du Conseil que les membres du Comité soient aussi généreux que possible.

b) M. Bâcle signale que M. Audigé va organiser à Brimborion une visite des

carrières souterraines qui viennent d'être dégagées par des travaux récents. Il prend les noms des personnes intéressées.

c) L'Union de Quartier de Meudon-Centre tiendra une réunion le 30 novembre. Elle a exprimé le souhait que le

Comité s'y fasse représenter. M. Jantzen voudra bien se charger de cette représentation.

d) M^{lle} Colmet de Santerre vient d'annoncer que le parc de sa propriété des Tybilles, 1, rue des Tybilles à Meudon,

a été classé parmi les sites pittoresques (J.O. du 8 mai 1970).

11° La prochaine réunion aura lieu le mercredi 27 janvier 1971, à 21 heures, chez M. Huré, 11, rue Porto-Riche.

Lettre de M. HURÉ

aux membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Chers adhérents,

Comme vous avez pu l'apprendre à la lecture du compte rendu de la réunion du Conseil de notre Comité, qui s'est tenue le 28 novembre, j'ai reçu de M. Poisson, Conservateur du Musée de l'Ile-de-France à Sceaux et Vice-Président de la Société des Amis de Meudon, chargé de notre musée local, la lettre dont voici le texte :

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE MEUDON-BELLEVUE
Musée de Meudon
« Villa Molière »
11, rue des Pierres - 92 Meudon

GP/GR

Adresser la réponse au Musée de l'Ile-de-France, 92 - Château de Sceaux.

Sceaux, le 16 novembre 1970.

Monsieur Joseph HURÉ,
11, rue Porto-Riche
MEUDON (Hauts-de-Seine)

Cher Monsieur,

Je viens mendier. Je ne le fais pas sans confusion, car ce n'est pas mon habitude, mais j'ai la faiblesse de croire que la cause est bonne.

Nous avons décidé d'installer le chauffage central dans le musée de Meudon :

c'est un équipement absolument nécessaire à la conservation du bâtiment et de ses collections et à son exploitation rationnelle. Et il est aussi de toute nécessité d'apporter ce confort à notre nouvel assistant logé, M. Michel Anthonioz, et à son bébé.

Mais c'est évidemment pour nous une très lourde charge, et nous allons devoir pendant trois ans faire face à des échéances très pénibles. Aussi nous voyons-nous obligés de demander de l'aide autour de nous, cette entreprise nous semblant d'intérêt public et meudonnais.

Accepteriez-vous de signaler cette cause aux membres de votre Comité, et de demander à ceux qui pourraient nous aider, même modestement, de le faire ?

Merci d'avance de l'aide que vous pourrez nous apporter, si vous le jugez bon, et croyez, cher monsieur, à l'expression déférente de mes sentiments parfaitement dévoués.

Georges POISSON.

Tous les Meudonnais, et à plus forte raison tous les membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, savent avec quel dévouement M. Poisson veille sur notre musée et améliore année après année ses installations et la présentation de ses collections. Il lance un appel général à l'aide en vue d'une réalisation d'intérêt public.

Je recommande cet appel et j'espère qu'il sera entendu.

J. HURÉ.

NOTE DE M. JANTZEN

concernant la sauvegarde du Quartier de l'Observatoire à Meudon

Différents projets de transformation à plus ou moins long terme intéressent la partie du domaine de l'Observatoire, située entre la rue des Capucins et la place Janssen d'un part, la rue Marcelin-Berthelot et la Terrasse supérieure d'autre part. Ce secteur est actuellement partiellement occupé par les anciens communs du château, divisés en deux parties :

1° les bâtiments qui bordent la place Janssen et qui sont adossés à la rampe d'accès à la Terrasse supérieure. Ils sont couverts par un comble plat à deux pentes;

2° les bâtiments situés entre la rampe d'accès à la Terrasse supérieure et cette Terrasse elle-même. Couverts par un comble à la Mansart ils sont plus hauts, de la hauteur de ce comble, que les précédents; ils sont organisés autour de cours intérieures auxquelles on accède par une belle porte à bossages, donnant sur la Terrasse inférieure, et située à droite de l'entrée principale de cette terrasse.

A la suite de ces bâtiments et toujours dans le même secteur se trouve l'ancien jardin potager dans lequel on entre, de la rue des Capucins, par la grande porte dite « Porte Verte ».

Enfin, à l'extrémité de ce potager se trouve une maison de jardinier, couverte par un comble à la Mansart. Elle est située à l'angle de la rue des Capucins et

de l'avenue Marcelin-Berthelot.

De tout cet ensemble, seules les guérites de gardes de l'entrée de la Terrasse inférieure et la porte à bossages des communs sont classées Monuments Historiques (4 janvier 1956). Il est regrettable que la même protection ne s'applique pas à la totalité, le reste n'étant qu'inscrit à l'Inventaire des Sites (16 décembre 1937).

Cette situation est tout à fait contraire à la politique actuelle du Ministère des Affaires Culturelles, qui encourage la sauvegarde d'ensemble contrairement à l'ancien système de la protection de l'objet individuel et non de son contexte. Système qui pouvait se justifier à une époque où la surabondance des vestiges de toutes sortes obligeait à n'en retenir qu'une faible partie.

Cet état de fait n'existe plus dans la région parisienne. Ce qui y était encore vrai il y a vingt ans ne l'est plus aujourd'hui.

Meudon est peu à peu cerné par la montée des agglomérations urbaines, ce qui valorise encore un ensemble harmonieusement urbanisé, dont la faible densité fait un secteur de transition idéal entre la ville et la forêt. Plus encore que sa valeur architecturale réelle, sa qualité d'ensemble justifie sa sauvegarde.

L'intérêt que le public manifeste pour

ce site est certain, et l'abondance des visiteurs du dimanche prouve que sa conservation est bien d'intérêt général.

Situés parallèlement à l'axe de la Grande Perspective, les anciens bâtiments des communs et leur entourage sont indissociables. Dans l'esprit de la remise en valeur d'une partie de l'ancien domaine de Meudon, ils représentent l'un des derniers vestiges authentiques, très heureusement placé à l'entrée de la grande Terrasse, à l'aboutissement de l'avenue du Château et des différentes voies d'accès à cette promenade.

Nous demandons donc que le classement particulier des guérites de gardes et de la porte d'accès aux anciens communs s'étende à l'ensemble des bâtiments, y compris à ceux qui bordent la place J.-Janssen, aux fossés, à la porte d'accès au potager (dite Porte Verte et située rue des Capucins), au potager lui-même et à la maison située à son extrémité à l'angle de la rue des Capucins et de l'avenue Marcelin-Berthelot, de façon à y prévenir toute tentative de transformations ou de constructions intempestives.

Michel JANTZEN,

Architecte D.P.L.G.,

26, rue Marthe-Edouard,
92 - Meudon.

JEAN - PIERRE

coiffeur

MESSIEURS - DAMES

Permanente - Mini-Vague - Mèches décolorées - Coupe spéciale fillette

3, rue Pierre-Wacquant - Tél. 027-22-66

Salon ouvert toute l'année

COMITÉ DE SAUVEGARDE
DES SITES DE MEUDON

6, rue Bel-Air,
92 - MEUDON

BUT :

- Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs.
- Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur 50 F
Membre Actif..... 12 F
Membre Adhérent 4 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS 22.465-15